

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE MUR DE BRETAGNE**

**COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 17 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, et les dix-sept févriers à dix-neuf heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 5 février 2021 s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARRÉE Joël, LEMOINE Gervais, MME. LEMOINE Virginie, MMES BALAVOINE Nadine, DAUNY Odile, MM HAMON Patrick, MOIGNO Philippe, MMES MORAND Jennifer et GUILLEMIN Séverine

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LUCAS Isabelle, MM Le COUEDIC Christian

SECRETAIRE DE SÉANCE : MM HAMON Patrick

Délibération n° 2021-II-1

DEVIS SDE : effacement de réseau rue du Château et rue du Petit Goulan

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension** rue du Château et rue du petit Goulan présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **55 300 € TTC**

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions de règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la part financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **18 433 €**

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public** rue du Château et rue du Petit Goulan présenté par le Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **47 300 € TTC**. (Coût total des travaux majorés de 8% de frais d'ingénierie)

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la part financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 28 467 €

- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques** rue du Château et rue du Petit Goulon présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **16 800 € TTC** (coût total majoré de 8% de frais d'ingénierie)

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22 calculée sur le montant de la facture entreprise affectées du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité Syndical le 20 décembre 2019, la part financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **16 800 € TTC**

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées selon des conventions particulières passées avec cet organisme

Délibération n° 2021- II-2

Révision du volume annuel d'heures travaillées :1607 H maximum sur la base de 35H hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle l'objectif fixé de revoir le protocole d'accord RTT de 2001 devenu obsolète et la nécessité de prévoir un temps de travail de 1607 h pour le personnel communal.

Il demande la saisie du comité technique notamment et la tenue de réunions d'échanges avec le personnel ainsi que l'élaboration de lignes directrices.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la démarche pour la mise en place des 1607h sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la procédure de mise en place des 1607 h maximum sur la base de 35 h hebdomadaires pour le personnel communal.

Délibération n°2021-3

Travaux sur de la passerelle du Moulin de Kerbloux

Des travaux de rénovation des garde-corps de la passerelle de Kerbloux entre Merléac et Allineuc s'impose.

Monsieur le maire présente les deux propositions reçues

- La SARL Chaudronnerie Goude (St Brandan) chiffre sa prestation à 4680.00€ HT (hors livraison, pose, peinture et galva).

- La société CMC (St HERVE) a établi son devis à 7843.07 €HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

Reteint le devis de la SARL chaudronnerie Goude pour la réfection des garde-corps d'un montant de 4680.00 € HT

Précise que la participation de chacune des deux communes s'établit à 50% du montant, soit pour la commune de Merléac à 2340.00 € HT

Délibération n°2021 II-4

Mise en place d'un défibrillateur

Pour faire suite à la délibération n°5 du 12 octobre 2020, Mr le maire présente deux devis élaborés par PHILLIPS et les Ets CEDI en vue de l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur.

- Devis n° 1 : PHILIPS pour un montant de 1299 € qui se compose :

Appareil	791,70€
Electrodes	68,60€
Armoire	439.60€

A ce -ci il faut ajouter un contrat d'entretien sur 4 ans au tarif de 948€ soit 237€/an

Et la pile à 174€

- Devis n°2 : Ets CDI pour un montant de 1616 €

Appareil	1150 €
Coffret	466 €

Auquel il faut ajouter un contrat d'entretien pour 3 ans : 540 € soit 180€ par an

Et la pile :290 € à changer tous les 4 ans

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis PHILLIPS.

On notera que la fondation CNP octroiera un don de 500 € à condition qu'il y ait du personnel formé à l'utilisation du défibrillateur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet

Délibération n°2021 II-5

Projet renouvellement du numérique à l'école : plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, les mairies et communautés d'agglomérations peuvent répondre à un appel à projets permettant de **bénéficier d'un financement spécifique pour doter les écoles élémentaires d'un socle numérique.**

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les **services et ressources numériques**,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit **105 millions d'euros à compter de 2021** dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier afin de pouvoir bénéficier de ces aides en concertation avec madame la directrice de l'école

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité

Délibération n°2021 II -6

Travaux d'économie d'énergie sur le parc locatif rue de l'Eglise et Presbytère

Le maire expose :

Les logements locatifs du la rue de l'Eglise et du Presbytère nécessitent des travaux en vue de réaliser des économies d'énergie. Suite au passage d'un technicien de Loudéac Communauté Bretagne Centre, le chantier aurait un coût de 95 000 €.

Mr le Maire propose de candidater au fond de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Relance » - rénovation énergétique des bâtiments publics – programmation 2021. En effet, les travaux envisagés sont éligibles car définis dans une des 6 grandes priorités thématiques applicables aux opérations financées par la DSIL définies par la loi et reprise par l'article L 2334-42 du CGCT

Sont pris en compte, notamment :

Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables :

- « Travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'empreinte Carbone et réaliser des économies d'énergie en fonctionnement »

De plus la Communauté de commune « Loudéac Communauté Bretagne Centre » met en place un **Dispositif d'Accompagnement** – rénovation énergétique, redynamisation et attractivité des centres-villes et centre-bourg ; Il s'adresse aux communes du territoire de la communauté de communes.

Un de ses axes subventionne les travaux d'urbanisme/logement /aménagement, plus particulièrement la « Réhabilitation thermique des bâtiment communaux »

L'intervention communautaire peut aller jusqu'à 25 000 € par projet

Monsieur le Maire demande à positionner la commune sur ce programme également

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

<i>Délibération n°2021 II 1</i>	<u><i>DEVIS SDE : effacement de réseau rue du Château et rue du Petit Goulan</i></u>
<i>Délibération n°2021 II 2</i>	<u><i>Révision du volume annuel d'heures travaillées :1607 H maximum sur la base de 35H hebdomadaires</i></u>
<i>Délibération n°2021 II 3</i>	<u><i>Travaux sur de la passerelle du Moulin de Kerbloux</i></u>
<i>Délibération n°2021 II 4</i>	<u><i>Mise en place d'un défibrillateur</i></u>
<i>Délibération n° 2021 II 5</i>	<u><i>Projet renouvellement du numérique à l'école : plan de relance</i></u>
<i>Délibération n° 2021 II 6</i>	<u><i>Travaux d'économie d'énergie sur le parc locatif rue de l'Eglise et Presbytère</i></u>

SIGNATURES DES PRÉSENTS

SEANCE DU 17/02/2021

<i>ELUS</i>	<i>SIGNATURES DES PRESENTS</i>	<i>MOTIF D'ABSENCE DE SIGNATURE</i>
CARRÉE Joël		
LEMOINE Gervais		
LEMOINE Virginie		
LECOUEDIC Christian		Absent excusé
LUCAS Isabelle		Absente excusée
BALAVOINE Nadine		
DAUNY Odile		
GUILLEMIN Séverine		
MOIGNO Philippe		
HAMON Patrick		
MOIGNO Philippe		
MORAND Jennifer		